

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 27 novembre 2023 à 18h, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences: Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille, Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes et Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 18 h.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2023-11-27.222

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

ADOPTÉE

2. Embauche personnel cadre – Chargé de projet – Technicien en génie civil – Service du génie et des Services techniques

CONSIDÉRANT que le poste de chargée de projet est devenu vacant et qu'après analyse des perspectives d'embauche, le poste vacant s'est transformé en poste de chargé de projets – Technicien en génie civil ;

CONSIDÉRANT que ce poste est nécessaire au bon fonctionnement des activités du Service du génie et des services techniques ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Louise Mailloux, directrice du Service des ressources humaines et des communications datée, du 17 novembre 2023 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2023-11-27.223

D'ENGAGER monsieur François Longval, à titre d'employé cadre, au poste de chargé de projet – Technicien en génie civil à la direction du Service du génie et des Services techniques pour une période de 3 ans, à compter du 4 décembre 2023.

ADOPTÉE

3. **Corporation du Manoir Grand-Moulin – Signature d’une entente pour services professionnels**

CONSIDÉRANT qu’un contrat de services professionnels doit être signé entre la Ville de Deux-Montagnes et la Corporation du Manoir Grand-Moulin afin d’assurer le bon fonctionnement des suivis administratifs nécessaires par la Corporation du Manoir ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Benoit Ferland, directeur général datée, du 23 novembre 2023 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2023-11-27.224

DE SIGNER avec Corporation du Manoir Grand-Moulin l’entente de services professionnels. Le directeur général est autorisé à signer l’entente, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

4. **Dépannage Saint-Agapit – Soirée hommage André Ouellet – Contribution financière**

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite contribuer sous forme d’appui financier pour l’achat de billets pour la soirée hommage André Ouellet ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Madame Francine Thibodeau, adjointe à la direction générale datée, du 23 novembre 2023 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2023-11-27.225

DE VERSER une contribution financière d’un montant de 500 \$ pour l’achat de billets pour la soirée hommage André Ouellet.

ADOPTÉE

5. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 18 h 06.
Aucun citoyen à la séance du conseil.

6. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 06 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques